

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du vendredi 12 mai 2017

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017058

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Subventions de projet 2017 aux associations de jumelage

Le 12 MAI 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 5 MAI 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Fabienne LAPINA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christophe NICOLAU, Catherine AUBERT a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Luc TURNER a donné pouvoir à Annie SARRAN, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Farid GHENNAM :

La Ville de Dourdan possède cinq jumelages avec des villes étrangères, dont un coopératif. Des associations de jumelage ont été créées afin de tisser des liens notamment culturels, scolaires, linguistiques et sociaux avec ces villes. La commune souhaite soutenir ces associations de jumelage dans leurs actions.

Dans le cadre de la charte de la vie associative mise en place en 2015, la commune s'engage à apporter aux associations contribuant à l'animation et à la vie locale, et qui le demandent, un soutien financier, en nature (mise à disposition de locaux et prêt de matériel) ou en outils de communication (impression de flyers, d'affiches, vitrine médiatique dans le magazine de la ville et sur le site de la commune), dans la mesure des moyens disponibles.

A la lecture des dossiers de demande de subvention, certaines associations ont exprimé le souhait de développer des projets en plus de leur activité quotidienne. La commune souhaite soutenir ces projets et actions qui viennent enrichir les relations avec ses villes jumelles. Seules les associations ayant déposé en mairie un dossier de demande de subvention complet peuvent se voir attribuer une subvention.

L'attribution des subventions est assujettie à une demande écrite annuelle de chaque association et à la remise d'un dossier spécifique au service Vie Associative dans les délais impartis. Pour être examiné, le dossier doit comporter l'élément suivant : une fiche projet complétée, précisant notamment ses objectifs, les moyens matériels, le budget prévisionnel (en indiquant toutes les sources de financement) et le montant de la subvention demandée à la Commune. La subvention sera versée après la réalisation du projet et au vu du bilan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, et L.2311-7

Vu l'avis de la commission « Vie associative et sport – Jeunesse » du 27 avril 2017,

Considérant la volonté de la commune de soutenir les projets et actions menés par les associations de jumelage,

Considérant les demandes de subventions de projet formulées par les associations dourdannaïses,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des subventions de projet 2017 attribuées aux associations de jumelage comme suit :

Associations	Projets retenus – Description	Subvention
Les amis du jumelage Dourdan-Bad Wiessee (Allemagne)	Accueil d'une délégation de Bad Wiessee du 22 au 26 mars dans le cadre du salon de printemps	3 200 €
Les amis du jumelage Dourdan-Bad Wiessee (Allemagne)	Prise en charge du bus pour la délégation allemande	460 €
Les amis du jumelage Dourdan-Bad Wiessee (Allemagne)	Organisation de la Fête de la Saint Nicolas en décembre 2017	150 €
TOTAL		3 810 €

- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le 24 MAI 2017.
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
La Maire



Maryvonne BOQUET